

Le Département de l'Aveyron

Un département,
un engagement solidaire,
une reconnaissance

Les Trophées
de la
solidarité

Édition 2023



Partenaire officiel



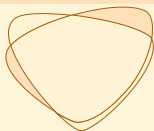
Le Département souhaite chaque année mettre à l'honneur les aveyronnais, les associations et les établissements scolaires ayant mené dans l'année une action de solidarité en faveur de **publics en difficultés : jeunes en insertion, familles, personnes âgées ou en situation de handicap, isolées ou en situation précaire.**

➤ PARRAINAGE TROPHÉE AVEYRONNAIS SOLIDAIRE

Vous êtes élu(e) d'une collectivité locale ou chef d'un établissement scolaire et vous souhaitez mettre en lumière un aveyronnais ou vos élèves pour une initiative solidaire remarquable,

parrainez leurs candidatures

pour cela un imprimé spécifique intitulé parrainage est à votre disposition



Les catégories de Trophées de la Solidarité

➤ Trophée Aveyronnais Solidaire

Il s'agit d'un parrainage par un élu(e) d'une collectivité locale ou un chef d'établissement scolaire qui souhaite mettre en lumière un Aveyronnais pour une initiative remarquable.

➤ Trophée Bien Vivre Ensemble

Il vise à valoriser les actions de solidarité favorisant le vivre ensemble et les échanges entre les générations permettant de créer du lien social et de l'entraide entre les aveyronnais et les générations.

➤ Trophée Solidarité Internationale

Il vise à valoriser les actions de solidarité internationale menées par des acteurs aveyronnais.

➤ Trophée Solidarité Alimentaire

Il vise à valoriser les actions de solidarité **alimentaire : collectes, dons et action de lutte contre le gaspillage**, menées en faveur des Aveyronnais.

➤ Trophée Environnement/Développement durable et Solidarité

Il vise à valoriser les actions de solidarité menées en faveur de **l'environnement pour offrir à chaque Aveyronnais un cadre de vie agréable.**

➤ Trophée Inclusion Numérique

Il vise à valoriser les actions de solidarité permettant aux Aveyronnais en situation de précarité et éloignés du numérique d'accéder aux services dématérialisés et d'utiliser **les nouvelles technologies** (scanner un document, remplir un formulaire en ligne, **garder du lien avec sa famille...**) **pour maintenir du lien social.**

Modalités de participation

Les Trophées de la Solidarité visent à valoriser toute initiative ou action de solidarité individuelle ou collective réalisée au cours de la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.

Les candidats doivent remplir et déposer un dossier de candidature ci-joint. Vous pouvez consulter le règlement de participation sur le site **aveyron.fr**

Chaque dossier de candidature peut être accompagné de photos, d'une vidéo ou d'articles de presse relatifs à l'action réalisée.

▮ le trophée «Aveyronnais Solidaire» concerne tout aveyronnais ou élève (majeur ou mineur) ayant fait preuve d'une initiative solidaire ou d'un engagement particulier. Il doit obligatoirement être porté soit par l' élu(e) local(e) soit par le Chef d'établissement.

▮ les « Trophées de la Solidarité » sont ouverts aux associations et aux établissements scolaires (primaire, secondaire, supérieur). Le responsable de la structure doit remplir et déposer un dossier de candidature.

Concernant les associations, les trophées sont destinés à mettre en lumière les initiatives solidaires des associations dont «le cœur du métier» n'est pas la solidarité.

▮ plusieurs actions peuvent être présentées par une même structure à condition de constituer un dossier de candidature par action.

▮ les actions déjà récompensées par un trophée lors des éditions précédentes ne peuvent pas être représentées à l'édition 2023.

▮ les actions non récompensées lors des éditions précédentes et renouvelées **au cours de la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023** peuvent être présentées à l'édition 2023.

Seules des actions "bénévoles" pourront être primées. Ce concours n'est pas ouvert aux associations/structures à caractère professionnel ou à des manifestations conviant des professionnels.

La date limite du dépôt
des candidatures
est fixée au
31 mai 2023

***Vous pouvez retrouver
ce dossier de candidature
sur le site **aveyron.fr**
et vous inscrire
en ligne***

Composition du jury

Le jury est placé sous la présidence du Président du Département.

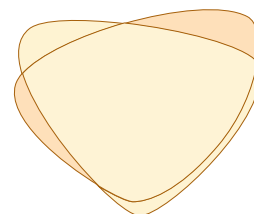
- 3 élus du Département
- d'un représentant d'EDF
- d'un représentant du Comité départemental des Restos du Cœur
- d'un représentant du Comité départemental du Secours Catholique
- d'un représentant du Comité départemental du Secours Populaire
- d'un représentant de la Délégation Départementale de l'Aveyron de la Croix Rouge Française
- d'un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Critères de sélection du jury

Le jury départagera les dossiers au regard de la qualité et l'originalité de l'initiative, ainsi que de son intérêt et de ses bénéfices pour la population aveyronnaise.

Une soirée de remise des trophées sera organisée en **fin juin 2023**.

Un prix de **500 euros** récompensera le lauréat de chaque trophée
(sous réserve des conditions portées à l'article 5 du règlement de participation consultable sur le site **aveyron.fr**)



Partenaire officiel

